



PRIX LUXEMBOURGEOIS D'ARCHITECTURE 2015



LUCA LUXEMBOURG CENTER FOR ARCHITECTURE



NOMINÉ

DOMAINE
ARCHITECTURE PAYSAGÈRE
& ESPACES EXTÉRIEURS

"PARK MOLTER" MONDERCANGE WW+ Architecture

AUTEUR DU PROJET
WW+ Architecture / Wich Architekten (München)

COLLABORATION
Schroeder & Associés

MAÎTRE D'OUVRAGE
Administration Communale de Mondercange

LOCALISATION DU PROJET
L-3917 Mondercange

ANNÉE DE RÉALISATION
2011 - 2013



Le parc et son environnement

Le « Parc Molter » se situe au cœur de Mondercange et représente un espace de loisir et de détente pour les habitants du lieu. Plus globalement, il fait partie intégrante d'une nouvelle ceinture verte et de promenade située au centre de la commune. Le lien fonctionnel et spatial entre le « Parc Molter » et la future zone résidentielle adjacente « Wunnen am Parc » est souligné par un langage de conception homogène pour les espaces verts et les espaces publics.

Principales caractéristiques de la conception

Les principaux éléments du parc, comme le pavillon du restaurant et la crèche, encore en cours de conception, sont situés le long du chemin de promenade. Un autre chemin traverse le parc, parallèlement à la partie ouverte du « Kaazebach ». Ce chemin a été conçu comme une passerelle en bois, et permet une connexion directe avec la « Cité Molter » située au centre de la commune. Le chemin de promenade circonscrit une pelouse vallonnée, dont les différentes hauteurs sont basées sur la topographie existante.

Les ondulations de la pelouse sont parallèles au « Kaazebach » et forment une sorte de sculpture du sol présentant des creux surélevés et plats sur lesquels il est possible de jouer ou de se reposer. Elles offrent ainsi des perspectives et des points de vue différents sur l'espace environnant selon l'endroit où l'on se place. Les deux extrémités des ondulations de la pelouse sont formées par des blocs de pierre naturelle, permettant d'une part de compenser la hauteur par rapport à la promenade, et d'autre part de stabiliser les pentes. De plus, ces blocs intègrent des sièges et constituent ainsi un espace de repos. À l'est du cours du ruisseau, une vaste surface de rétention est réservée pour la future zone résidentielle devant se situer au nord du parc. Une végétation humide permanente est plantée dans les bassins, lesquels sont temporairement remplis d'eau. Au contraire de la partie intérieure du parc, l'espace situé à l'extérieur du chemin de promenade est doté d'une végétation dense. Cette ceinture d'arbres doit par la suite entourer la zone de construction et former ainsi un espace tampon avec les jardins des propriétés adjacentes.

